

OFCOM  
Mme Christine Javet-Dalmas  
44, rue de l'Avenir  
Case postale  
2501 Bienne

BAKOM	
19. DEZ. 2008	
Reg. Nr.	
DIR	
BO	
RTV	X
IF	
TC	
AP	
ES	

notre réf.  
tél. direct 031 350 94 70  
e-mail marc.savary@srgssrideesuisse.ch  
date 18 décembre 2008

objet **Concessions de programme DAB+ en Suisse romande**

Madame,

Generaldirektion  
Schweizerische  
Radio- und  
Fernsehgesellschaft

Nous avons pris connaissance avec grand intérêt de l'ouverture de la procédure de consultation à propos des demandes de concession de programme DAB+ en Suisse romande et vous remercions de nous donner ainsi l'occasion de prendre position.

Direction générale  
Société suisse  
de radiodiffusion  
et télévision

Nous saluons tout d'abord la claire volonté et le calendrier ambitieux que l'Office fédéral de la Communication réaffirme pour ce projet indispensable au développement du média radio. De son côté, SRG SSR confirme sa stratégie en la matière en proposant de compléter son offre avec un programme d'information continue (RSR-Info). Ce signal clair de l'autorité de concession est d'autant plus important que la vente des récepteurs a connu un envol certain depuis quelques mois et que l'implantation de la radio numérique commence à être effective en Suisse.

Direzione generale  
Società svizzera  
di radiotelevisione

Direcziun generala  
Societad svizra  
da radio e television

Il n'appartient en revanche pas à SRG SSR idée suisse de se prononcer sur le bien-fondé ou la qualité des dossiers déposés. Comme lors de la procédure en Suisse alémanique, nous nous contenterons donc de rappeler quelques critères qui devraient présider au choix de l'Office :

- l'originalité de l'offre, en privilégiant notamment des programmes non-diffusés par ondes hertziennes ;
- la variété des programmes composant la palette ;
- la diversité des publics-cible concernés par ces nouveaux programmes ;
- la dimension régionale-linguistique des programmes ;
- la solidité financière du projet, en particulier pour le financement de l'infrastructure technique ;
- la diversité des radiodiffuseurs, en conformité à l'interdiction de détenir plus de deux concessions de programme.

SRG SSR idée suisse  
Stratégie & Planification  
Belpstrasse 48  
CH-3000 Berne 14

Nous aurions bien évidemment souhaité voir un plus grand nombre de candidatures, mais comprenons les hésitations de certains acteurs de la scène radiophonique

Téléphone 031 350 91 11  
Fax 031 350 94 48

romande vu l'importance des investissements à consentir et les difficultés économiques du moment. Ce fait renforce au sein de la branche le sentiment que les règles pour le soutien à l'innovation technologique devraient être assouplies. Nous espérons que l'OFCOM aura aussi à cœur, lors de la prochaine révision de l'ORTV, d'envisager une telle option, en particulier à propos de la limitation de ce soutien aux seuls 50% des amortissements.

Un bref survol des dossiers déposés, mais aussi les discussions en cours en Suisse alémanique, met en évidence une certaine difficulté, en tout cas durant la première partie de la phase de lancement, à distinguer les radios concessionnées des programmes sous annonce. Même si la diffusion de programmes originaux est sûrement indispensable au succès de la radio numérique, il semble difficile, surtout dans un petit marché comme la Suisse romande, de financer de tels projets. En ce sens, il conviendrait de s'interroger sur la possibilité d'octroyer, de manière transitoire en tout cas, une concession, à des radios souhaitant, sous réserve de certaines adaptations, diffuser dans toute la région linguistique, leur programme actuel. Les demandes de concession des radios déjà disponibles sur Internet semblent en tout cas aller dans ce sens.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces réflexions, nous vous adressons, Madame, nos salutations les meilleures et vœux sincères de fin d'année.

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long vertical stroke at the end.